

Implantation d'antennes relais par SFR

Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile envisage une nouvelle implantation d'antennes relais, il réalise et transmet en Mairie un Dossier d'Informations Mairie (DIM).

Conformément à cette réglementation, l'opérateur SFR a déposé en Mairie un Dossier d'Information Mairie en vue de l'installation de 6 antennes relais, notamment pour le déploiement de la 5G, sur le toit de l'immeuble situé 52 résidence Voltaire à Saint-Laurent-Blangy.

Ce Dossier d'Informations Mairie est consultable en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.